

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2025

SOUTENIR LE DANEMARK ET LE GROENLAND ET ŒUVRER EN FAVEUR D'UNE PLUS GRANDE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE DÉFENSE - (N° 1376)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AE21

présenté par
M. Caure, rapporteur et M. Damien Girard
à l'amendement n° AE|7 de M. Pahun

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 2 de l'amendement, après les mots :

« avec le »,

insérer les mots :

« Danemark et le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à rappeler que le Danemark est souverain sur le Groenland, conformément aux textes en vigueur et à la jurisprudence internationale.

Il encourage plus largement les coopérations entre l'Union européenne (UE), le Danemark ainsi que le Groenland, tout en rappelant l'importance des relations bilatérales en matière de défense.

En effet, les menaces répétées et explicites du président américain incitent l'UE à resserrer ses liens avec le Danemark et le Groenland, un territoire dont l'importance stratégique croissante pourrait de nouveau susciter des convoitises à l'avenir.